

# Compte-rendu du conseil municipal de Saint-Martin-en-Vercors

Séance du 30 juin 2022

**Présents : Andrée Séquier, Jean Vignon, Philippe Desfeux, Jean-Christophe Dye, Patricia Mottin, Anaïs Idelon, Lionel Dusserre, Lucie Valentin, Jean-Marie Guillet**

**Excusée ayant donné pouvoir : Sandrine Bellier-Benistand**

## Délibérations du conseil

→ Madame le Maire rappelle au conseil qu'un projet d'achat d'un véhicule de déneigement est en cours. Après consultation des services de la préfecture de la Drôme et sous-préfecture de Die, Madame le Maire propose de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour une aide financière à hauteur de 20%.  
*Voté à l'unanimité.*

→ Madame le Maire informe le conseil qu'une consultation a été lancée le 31 mai 2022 pour le marché public formalisé de fournitures pour l'acquisition d'un véhicule neuf 4x4 de déneigement et ses équipements.  
Un seul pli dématérialisé a été déposé sur la plateforme acheteur AWS. À l'issue de l'analyse de l'offre par la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SAS DAUPHINÉ POIDS LOURDS pour un montant total de 386 900 € HT.  
*Voté à l'unanimité.*

→ Madame le Maire informe le conseil qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, dans le cadre d'une réforme des règles de publicités des actes (délibérations, décisions et arrêtés), les collectivités vont être dans l'obligation de mettre en place un système de publicité des actes réglementaires et décisions de présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel.  
Par principe les actes devront être publiés sous forme électronique via le site internet de la collectivité, toutefois les communes de moins de 3500 habitants bénéficient d'une dérogation et peuvent choisir leur mode de publicité (affichage, publication papier ou format électronique).  
Madame le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité de publicité des actes par affichage sur le tableau consultable en mairie.  
*Voté à l'unanimité.*

→ Madame le Maire informe le conseil que le prestataire des repas de la cantine scolaire augmentera le prix du repas de 0.13 € pour l'année scolaire 2022-2023. Madame le Maire propose de ne pas répercuter cette augmentation aux familles et de prendre en charge la totalité de la hausse tarifaire. Le prix du repas de cantine restera donc au tarif de 4.98€ pour les élèves.  
Pour la cantine intergénérationnelle, le prix est actuellement de 7.50€ pour les adultes, le prestataire augmentera le prix de 0.17 €, il est proposé de l'augmenter à 7.70 €.  
*Voté à l'unanimité.*

→ Madame le Maire expose au conseil que le syndicat des Énergies de la Drôme (SDED) a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique sur la commune pour l'électrification et raccordement au réseau BT d'alimentation d'un lotissement de 2 lots (parcelles F45, F198 et F199) situé impasse de la Chicoune, à partir du poste ST MARTIN EN VERCORS.  
Le plan de financement prévisionnel HT est estimé à 18 154.20 € dont 15 127.52 € pris en charge par le SDED, il resterait 3 026.68 € de participation communale. Les pétitionnaires s'engagent à rembourser la participation communale.

*Voté à l'unanimité.*

→ Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de renouveler la convention d'accueil de loisirs pour l'année 2022-2023, avec l'Association de la maison de l'Aventure qui a ouvert un accueil périscolaire le mercredi suite au changement de rythme scolaire.

*Voté à l'unanimité.*

→ Madame le Maire informe le conseil que suite à l'augmentation de la fréquentation du périscolaire, il y a lieu de recruter un agent pour la rentrée scolaire 2022-2023.

*Voté à l'unanimité.*

→ Décision modificative N°2 du budget communal 2022.

- Augmentation de crédits en investissement (volet roulant boulangerie, travaux camping, panneau d'information).

*Voté à l'unanimité.*

### **Décisions du conseil**

→ Madame le Maire informe le conseil que des familles ont fait des demandes de dérogations pour mettre leurs enfants dans une école différente de leur lieu d'habitation.

Après concertation entre les élus des communes concernées, il a été décidé que les dérogations seront accordées uniquement à titre exceptionnel (garde alternée, problèmes familiaux).

→ Madame le Maire informe le conseil que suite à la demande de financement dans le cadre du plan de relance « Renouveau forestier » visant à adapter la forêt aux changements climatiques, le dossier a été refusé, les travaux n'auront pas lieu cet automne.

La référente ONF de la commune propose de redéposer un dossier de subvention sur la base de ce qu'il avait été proposé dans le plan de relance dans le cadre du Sylv'Acctes pour des travaux à l'automne 2023.

### **Questions diverses**

→ Madame le Maire informe le conseil que la référente communale à l'ONF propose aux élus une visite informative des forêts le 10 septembre 2022.

### **Tour de table**

→ Jean-Christophe Dye informe le conseil que le projet d'Aire Terrestre Éducative (ATE) porté par les élèves de cycle 3 de l'école primaire de Saint-Martin est reconduit pour la troisième année. Il est envisagé un projet d'échange entre les écoles primaires de Ste Eulalie et Oriol en Royans.

Jean-Christophe Dye informe le conseil que le PNRV souhaiterait créer une charte de bonne conduite avec les associations de motards car le territoire du Vercors est beaucoup fréquenté par ces deux roues.

Jean-Christophe Dye propose au conseil d'acheter un vidéo projecteur pour la salle des fêtes. Il convient de demander des devis et de déterminer les conditions de prêt de cet outil informatique.

→ Jean Vignon informe le conseil que la semaine Bleue se déroulera du 3 au 8 octobre 2022 et aura pour thème « changeons notre regard sur les idées reçues ».

→ Patricia Mottin informe le conseil du potentiel projet de réhabilitation du bâtiment Les Campanules. Il est proposé un programme d'aménagement du bâtiment en logements résidentiels pour seniors et familles et une partie pour l'accueil des associations.

**Le prochain conseil aura lieu le lundi 18 juillet 2022 à 20h30**

*Secrétaire de séance : Patricia MOTTIN*